

Le 3 avril 2013

SB/13-038

Affaire suivie par : Sandrine Morel

Plaine Commune

Développement Économique

Tél. : 01.55.93.57.39

**A l'attention des commerçants
du marché des 4 routes- La Courneuve**

Cher(e)s commerçant(e)s,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance des termes de votre courrier et auquel je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants.

En ce qui concerne le respect de la réglementation interne du marché, notre municipalité y est fortement attachée afin d'assurer le bon fonctionnement de notre marché. En effet, l'arrêté 09-162 du 22 juin 2009 stipule dans son article 16 : « Les commerçants peuvent commencer à remballer à partir de 12h30. Ils doivent avoir libéré les lieux à 13h30 au plus tard ».

Nous ne manquerons pas de rappeler au fermier nos exigences notamment pour ce qui est du respect des horaires de déballage et de remballage.

De plus, le respect de la vente d'articles définie pour chacun lors de la mise en place des abonnements constitue le gage d'une offre commerciale diversifiée. C'est pourquoi il a été convenu lors de la dernière commission paritaire des marchés, qui a eu lieu le 25 mars dernier, d'obtenir du délégataire un inventaire exhaustif des articles vendus par emplacement.

Enfin, quant à la fréquentation grandissante des vendeurs à la sauvette, nos équipes et en particulier celles des ASVP (Agents de Surveillance sur la Voie Publique) et des médiateurs sont présents sur le quartier des quatre routes chaque jour de marché afin de mettre en place les mesures d'alerte nécessaires auprès de la Police Nationale avec laquelle nous travaillons très régulièrement.

Partageant le même objectif que vous, à savoir, un marché agréable à tous, nos collaborateurs se tiennent à votre disposition afin de mettre en place les actions nécessaires.

Vous remerciant de votre diligence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Hôtel de ville

avenue de la République
93126 La Courneuve Cedex
tél. 01 49 92 60 00
toute correspondance doit
être adressée à M. le maire



Joseph IRANI

Adjoint au Maire

En charge des affaires économiques